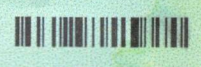




Numéro de l'avis de contravention  
372184191



## AVIS DE CONTRAVENTION

Le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) vous permet de réaliser gratuitement vos démarches et de suivre l'avancement de votre dossier d'infraction. Il est le seul site officiel habilité à recevoir les contestations en ligne.

Date de l'avis de contravention  
17/11/2020

Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.

Z44 ACC010100003792184191  
158859 48113 10291  
1 / 3 1 262

PLAETEVOET CHRISTIAN  
22 RUE DE LA TERRE A FROMAGE  
78700 CONFLANS STE HONORINE



### DESCRIPTION DE L'INFRACTION

**EXCES DE VITESSE**  
EXCES DE VITESSE INFÉRIEURE A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE INFÉRIEURE OU EGALE A 50 KM/H - Prévue par Art. R. 413-14 §1 du C. de la route.

- Réprimée par Art. R. 413-14 §1 al. 1 du C. de la route.  
Votre véhicule a été contrôlé par un radar à la vitesse de 60 km/h, pour une vitesse limite autorisée de 50 km/h.

**Date / heure** : le 01/11/2020 à 16h13  
RD125  
PK/PR : 007+650  
Direction : SARCELLES vers LE BLANC MESNIL  
GARGES LES GONNESSE - 95140

Cette infraction a été constatée et validée par un agent ou un officier de police judiciaire du Centre automatisé de constatation des infractions routières (la vitesse retenue est de : 55 km/h).

### Effet(s) sur le permis de conduire

Cette infraction entraîne un retrait de 1 point(s) du permis de conduire. Une fois votre amende payée, vous recevrez un courrier du service du Fichier national des permis de conduire vous informant de ce retrait de point.

### VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

**Vous devez payer l'amende sur le site [www.amendes.gouv.fr](http://www.amendes.gouv.fr) ou en utilisant les autres modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».**  
Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction, le retrait éventuel de point(s) correspondant (articles 529 du Code de procédure pénale et L223-1 du Code de la route).

### Montant de l'amende

Le montant de l'amende forfaitaire prévue pour cette infraction s'élève à :  
135 €

**Si vous payez dans les 15 jours à compter du 17/11/2020, le montant de votre amende est ramené à :**  
90 €

Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 15 jours à compter du 17/11/2020, le montant de votre amende est majoré :  
375 €

**Identification du véhicule**  
• Immatriculation : AD-501-FF  
• Pays : FRANCE  
• Marque : CHEVROLET  
**Appareil de contrôle homologué**  
• Type : 210C - MESTA - 01940  
• Date de dernière vérification : 11/08/2020  
**Agent verbalisateur**  
• Agent verbalisateur N° : 456427  
• Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Pour plus de renseignements sur cet avis, vos démarches ou le suivi de votre dossier, consultez le site Internet [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) ou appelez le 0811 10 20 30 (0,05 €/min + prix d'un appel normal).

### VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

1. Votre véhicule a été vendu / cédé / volé / déduit ou vos plaques d'immatriculation usurpées  
→ n'effectuez ni paiement ni consignation  
2. Un autre conducteur utilisait votre véhicule au moment de l'infraction  
→ n'effectuez ni paiement ni consignation  
3. Pour tout autre motif, vous devez verser une consignation du montant de l'amende forfaitaire.

Dans tous les cas, faites vos démarches en ligne sur le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) ou complétez le formulaire joint et adressez votre requête par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

L OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
CONTESTATION VITESSE

CS 41101  
35911 RENNES CEDEX 9







**Numéro de l'avis  
de contravention**  
3792184191



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté • Egalité • Fraternité*

Le 10/12/2020



ZAA MI2347LTC3792184191000000024  
159786 2464 991  
I/ 1 0

**L OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
CONTESTATION VITESSE  
CS 41101  
35911 RENNES CEDEX 9**

**PLAETVOET CHRISTIAN  
22 RUE DE LA TERRE A FROMAGE  
78700 CONFLANS STE HONORINE**

**Téléphone : 0811 10 20 30**  
(0,05 €/min + prix d'un appel normal)

**N° d'Avis de Contravention : 3792184191**  
Immatriculation : AD-501-FF

**Madame, Monsieur,**

Suite au courrier que vous m'avez fait parvenir, je vous informe de la transmission du dossier vous concernant à l'Officier du Ministère Public près le Tribunal de Police du lieu de votre domicile désigné ci-après :

**M. L'Officier du Ministère Public  
Tribunal de Police de Versailles  
Commissariat de La Celle St Cloud  
8 A Av Charles De Gaulle  
78170 LA CELLE ST CLOUD**

Il appartiendra à ce dernier d'apprécier la suite à donner à cette affaire et de vous en faire part.

En cas de retrait de points sur votre permis de conduire, une demande de restitution a été faite au service du Fichier National des Permis de Conduire.

Vous agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*L'officier du ministère public du CNT*



Numéro de l'avis de contravention

3792184191

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté • Égalité • Fraternité

FORMULAIRE DE REQUÊTE EN EXONÉRATION

Pour ne pas payer les frais d'envoi postal en accusé réception, formulez votre requête en ligne, sous 45 jours, sur [www.antal.gouv.fr](http://www.antal.gouv.fr)

Complétez votre requête en vous reportant aux modalités pratiques figurant au verso. Les mentions indiquées (\*) sont obligatoires. Dans les cas n°1 et n°2, n'effectuez ni consignation, ni paiement (le paiement entraîne le retrait des points sur votre permis).

CAS N°1 : vol ou destruction ou usurpation ou cession ou vente (justificatifs à joindre : voir au verso)

Mon véhicule a été détruit / volé / Ce n'était pas mon véhicule. / Mon véhicule a été cédé (ou vendu) à la personne ci-dessous avant que l'infraction ne soit constatée. / J'avais prêté (ou loué) mon véhicule à la personne ci-dessous qui le conduisait ou était susceptible de le conduire lorsque l'infraction a été constatée.

CAS N°2 : prêt ou location

Je soussigné(e) : NOM PLATEVOET, Prénom CHRISTIAN, Sexe (M/F) M, Date de naissance 20/11/45, Adresse 82 rue de la terre à Fromange, Code postal 48700, Ville Fromange, Permis de conduire n° 38700, Titulaire du certificat d'immatriculation ou conducteur du véhicule immatriculé AD 501/TF, Délivré le 9/7/13. déclare (cochez la case correspondante cas 1, 2 ou 3 ci-dessous et renseignez les mentions obligatoires).

\* Nom de naissance ou Raison sociale Société  
\* Prénom  
\* Epoque  
\* Adresse électronique  
\* Date de naissance (jour/mois/année)  
\* Adresse postale  
\* N°  
\* Code postal  
\* Ville  
\* Pays  
\* Titulaire du permis de conduire N°  
\* Délivre le (jour/mois/année)  
par

Je suis averti(e) que toute déclaration inexacte ou erronée est punie de 1500 € d'amende (article R.49-19 du code de procédure pénale), sans préjudice de l'application éventuelle des articles 226-10 ou 441-1 du code pénal réprimant la dénonciation calomnieuse (5 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende) ou le faux (3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende).

CAS N°3 : autre motif (ou absence des justificatifs demandés dans le cas 1)

J'adresse ce formulaire accompagné de l'exposé sur papier libre des raisons de ma contestation, en lettre recommandée avec avis de réception, à l'officier du ministère public dont l'adresse figure en haut de ce document (Si vous ne faites pas vos démarches en ligne sur le site [www.antal.gouv.fr](http://www.antal.gouv.fr), il est impératif de joindre ce formulaire à votre courrier pour que votre requête soit recevable).  
Je m'acquiesce obligatoirement d'une consignation préalable de 135 euros, égale au montant de l'amende forfaitaire (carte ci-dessous). Cette consignation n'est toutefois pas assimilée au paiement de l'amende forfaitaire et n'entraîne pas de retrait de point(s) sur mon permis de conduire.

A. Confirma de Le 21/12/2020  
Signature

Carte de consignation à détacher et à utiliser dans le cas n°3 uniquement



N° de Télépaiement 3333 7921 8419 12

Ciê 00



CENTRE D'ENCAISSEMENT  
TSA 69089  
35908 RENNES CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

CARTE DE CONSIGNATION  
Date de l'avis : 17/11/2020

PLATEVOET CHRISTIAN  
22 RUE DE LA TERRE A FROMANGE  
78700 CONFLANS STE HONORINE

13500

543210000131 83333379218419140220350401974806 13500



**ORDONNANCE PENALE**

Minute du greffe  
1ère à 4ème classe

Monsieur Christian PLAETVOET  
22 RUE DE LA TERRE A FROMAGE  
78700 CONFLANS STE HONORINE

N° de l'OMP : 20/00137726  
N° MINOS : 00960494211510071  
N° de Bordereau : 21/00055

**Prénom et Nom** : Christian PLAETVOET  
**Né** : le 21/11/1945 à ST CALAIS (72)  
**Nationalité** :

Prévenu du (des) chef(s) de :

EXCES DE VITESSE INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE INFÉRIEURE OU EGALE A 50 KM/H (Vitesse limite autorisée : 50 km/h - Vitesse retenue : 55 km/h)  
(Code Natint : 25386) commis à 16 h 13, le 01/11/2020 à GARGES LES GONNESSE (ROUTE DEPARTEMENTALE RD125) et sur le territoire national avec le véhicule immatriculé AD-501-FF  
Faits prévus et réprimés par ART.R.413-14 §1 C.ROUTE., ART.R.413-14 §1 AL.1 C.ROUTE.

**ORDONNANCE PENALE**

Vu les réquisitions du Ministère Public en date du 11/05/2021

**CONDAMNONS** Monsieur Christian PLAETVOET à :  
- une amende contraventionnelle de 300 EUROS x 1 soit TROIS CENTS EUROS (300 EUROS) à titre de peine principale ;

**La présente décision est assujétie à un droit fixe de procédure d'un montant de TRENTE-ET-UN EUROS (31 EUROS) ;**

Dit que, conformément aux articles 707-2 et 707-3 du code de procédure pénale, si le paiement du montant du droit fixe de procédure et/ou du montant de l'amende est effectué dans le délai d'un mois, à compter de la date d'envoi de la lettre recommandée de notification, ces montants seront diminués de 20 % dans la limite de 1500 €. En cas de recours contre cette décision, les sommes versées peuvent être restituées sur demande de l'intéressé.

Fait le 02/06/2021  
Le Président  
DEXANT Régis



**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

*(Handwritten signature)*

Le Greffier

Talon à joindre au paiement ou en cas d'opposition		TRIBUNAL DE POLICE de VERSAILLES N° de l'OMP : 20/00137726 N° OP : 00960494211510071 AMD : 067216070183 Du : 02/06/2021 ETAT N° : 21/00055 Net à payer : 196,00 EUROS	
<b>DETAIL DES CONDAMNATIONS</b>		Consignation Versée : 135 EUROS	
Amende :	300,00 EUROS	FGA :	0,00 EUROS
Droit fixe :	31,00 EUROS	TOTAL :	331,00 EUROS
Nom et adresse du comptable du Trésor seul habilité à recevoir votre paiement		COMPTABLE DU TRESOR	
Trésorerie d'Velaines amendes Hotel des Finances 2 avenue du Centre - CS 70506 78287 GUYANCOURT CEDEX			



1ère à 4ème classe

N° de l'OMP : 20/0013726	N° MINOS : 00960494211510071	N° AMD : 067216070183
Prénoms : Christian	Date de naissance : 21/11/1945	Lieu de naissance : ST CALAIS Dépt : 72
Demeurant : 22 RUE DE LA TERRE A FROMAGE	78700 CONFLANS STE HONORINE	
Amende : 300,00 EURS	Droit Fixe Procédure : 31,00 EURS	Fonds de garantie : 0,00 EURS
<b>TOTAL 1 : 331,00 EURS</b>		
Consignation : 135 EURS	N° quittance (consignation) :	
<b>TOTAL 2 : 196,00 EURS</b>		
Si vous effectuez votre paiement dans le délai d'un mois (voir la case cochée dans les modalités de paiement ci-dessous), vous pouvez diminuer le montant TOTAL (2) de 20% dans la limite de 1500 euros.		
Type décision : Ordonnance Pénale Du 02/06/2021		

a été reconnu(e) coupable de :

EXCES DE VITESSE INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE INFÉRIEURE OU EGALE A 50 KM/H (Code Natfnt : 25386) avec le véhicule immatriculé AD-501-FF à 16 h 13, le 01/11/2020 à GARGES LES GONNESSE (ROUTE DEPARTEMENTALE RD125)  
Faits prévus et réprimés par ART.R.413-14 §1 C.ROUTE., ART.R.413-14 §1 AL.1 C.ROUTE.

et condamné(e) à :  
- une amende contraventionnelle de 300 EURS x 1 soit TROIS CENTS EURS (300 EURS) à titre de peine principale ;

ainsi qu'au paiement d'un droit fixe de procédure de TRENTE-ET-UN EURS (31,00 EURS).

Pour extrait conforme

Le Directeur des services de greffe



MODALITES DE PAIEMENT

SI VOUS EFFECTUEZ VOTRE PAIEMENT DANS LE DELAI D'UN MOIS A COMPTER :

- 1  de la date à laquelle la décision a été prononcée,
- 2  de la date d'envoi de la lettre recommandée avec avis de réception,
- 3  de la notification par le Procureur de la République ou son délégué,
- 4  de la date à laquelle la décision vous a été signifiée par huissier,
- 5  de la date à laquelle la décision vous a été notifiée par un magistrat.

Mettre une croix dans la case correspondante

ALORS VOUS BENEFICIEZ AUTOMATIQUEMENT D'UNE DIMINUTION LEGALE DE 20% DU MONTANT TOTAL A PAYER, DANS LA LIMITE DE 1500 EURS (article 707-2 du code de procédure pénale).

IL VOUS APPARTIEN DE CALCULER CETTE DIMINUTION SUR LE MONTANT TOTAL A PAYER (TOTAL (2)).

Pour effectuer votre paiement, vous devez :

- soit envoyer par courrier le présent relevé de condamnation pénale accompagné d'un chèque, libellé à l'ordre du Trésor public, à l'adresse suivante : Trésorerie d'Yvelines amendes "1" Hotel des Finances 2 avenue du Centre - CS 70506 78287 GUYANCOURT CEDEX,
- soit vous rendre soit dans cette Trésorerie ou dans la trésorerie la plus proche de votre domicile avec le présent relevé de condamnation pénale et un moyen de paiement (carte bancaire, chèque, espèces).

En plus, vous devez fournir obligatoirement :

- si la case 2 est cochée : la lettre recommandée portant la date d'envoi de celle-ci ;
  - si la case 4 ou 5 est cochée : l'original ou la copie de l'acte de signification ou de notification faisant apparaître la date à laquelle celle-ci est effectuée.
- A défaut de paiement dans le délai, le comptable du Trésor public vous adressera un avis avant poursuites pour la totalité de la somme due. Si vous contestez la décision de condamnation après ce paiement, vous pouvez obtenir la restitution des sommes payées sur présentation d'une copie Exemplaire du condamné

(1) Cette trésorerie est celle qui recouvre les amendes et condamnations pécuniaires dans le département. Toutefois, les amendes et condamnations pécuniaires peuvent être réglées dans tous les postes comptables.





Liberté  
Égalité  
Fraternité

Pour toute information relative au paiement de l'amende

Votre référence Trésorerie : 078065 06 7 21 607018 3

TRES. YVELINES AMENDES  
2 AV DU CENTRE CS 70506  
78287 GUYANCOURT CEDEX

Mél : T078065@DGFR.FINANCES.GOUV.FR  
Tél : 01 30 48 28 49

Accueil : LUNDI A VENDREDI 8H30-12H30

Pour toute réclamation ou information relative à l'infraction

Vos références Juridiction :

Date de la décision : 02.06.2021  
N° d'enregistrement au greffe : 20137726 0671607018

TRIBUNAL D'INST. ET POLICE

5 PL ANDRE MIGNOT RP 1109

78017 VERSAILLES CEDEX

Tél : 01 39 07 39 40

Identification de la créance

Vous êtes redevable de la somme ci-contre à la suite D'UNE

ORDONNANCE PENALE.

Cette décision a été prononcée à votre encontre le 02.06.2021

par TRIBUNAL D'INST. ET POLICE

Elle fait suite à l'infraction du 01.11.2020 à 16h13 à GARGES

LES GONNESSE ROUTE DEPAR

Véhicule CHEVROLET Numéro AD-501-FF

EXCES DE VITESSE < 20 KM/H

VITESSE MAX AUTORISEE <= 50 KM/H

ART R 413-14 DU CODE DE LA ROUTE

PV INITIAL NUMERO 00037921841

CONTROLE AUTOMATISE

Décompte de la somme à payer (en euros)

Amendes, droits fixes de procédure, dépens, frais de justice, réparations... à l'État	331,00
Réparations... à Divers Bénéficiaires	0,00
Montant dû total	331,00
Montant payé (*)	264,80
<b>Montant restant dû</b>	<b>66,20</b>

(\*) ce montant ne tient pas compte des paiements effectués après le 28.08.2021 mais comporte le montant de votre consignation avant contestation de 135,00 euros.

MODES DE PAIEMENT : VOIR AU VERSO  
Vous devez payer cette somme, dans les meilleurs délais, en utilisant un des modes de paiement décrits au verso. À défaut, des poursuites (sur vos biens, comptes bancaires, salaires, véhicules et autres avoirs) seront engagées. Des frais supplémentaires (cf. verso) vous seront alors réclamés.  
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Comptable public, par délégation,  
David TERRADE

L'enveloppe retour est réservée au paiement par chèque (accompagnée du talon de paiement). Ne joignez aucun autre document.  
Amendes et Condamnations Pécuniaires  
Avis avant poursuites du 02.09.2021  
Montant restant dû 66,20 €

M PLAETVOET CHRISTIAN  
22 RUE DE LA TERRE A FROMAGE  
78700 CONFLANS STE HONORINE

Talon de paiement  
\*067216070183\*



CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
59885 LILLE CEDEX 9

Votre référence Trésorerie : 06 7 21 607018 3  
Numéro codique : 078 065  
Date de la décision : 02.06.2021  
N° d'enregistrement au greffe : 20137726 0671607018  
PLAE45325AA  
21.11.1945  
NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER



Pour payer par  
smartphone,  
téléchargez  
l'application  
« amendes.gouv »  
sur App Store ou  
Google Play et  
scannez le  
flashcode  
ci-dessous :

DAAP 9.0 120221